

Erythrée: Dangers liés au renvoi

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Alexandra Geiser et Rico Tuor

Weyermannsstrasse 10
Postfach 8154
CH-3001 Bern

Für Paketpost:
Weyermannsstrasse 10
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

PC-Konto
30-16741-4
Spendenkonto
PC 30-1085-7

Berne, 20 janvier 2009

Introduction

D'après la demande du 7 janvier 2009, il s'agit d'un ressortissant érythréen (Tigre), qui a quitté l'Erythrée en 1990 avec sa famille à l'âge de cinq ans pour l'Ethiopie où vivait sa demi-sœur, née d'un premier mariage de son père avec une Ethiopienne. Le père du mandant est mort en prison en 1998 et deux ans plus tard, en 2000, sa mère et ses frères et sœurs furent déportés en Erythrée. Il ne fut pas expulsé lui-même car il séjournait alors dans un collège. Par la suite, il est retourné vivre avec sa demi-sœur en Ethiopie.

En Ethiopie, le mandant a été arrêté à plusieurs reprises sous l'accusation d'avoir posé des mines. Il fut également approché par des résistants éthiopiens à Adi Aula pour se joindre à eux dans leur combat contre l'Erythrée, ce qu'il a systématiquement refusé.

De 2002 à 2006, le mandant vécut comme musicien au Soudan, où il était membre de l'organisation «Inda Mesfin Hagos». Le 18 décembre 2006, il déposa une demande d'asile en Suisse, qui reçut une réponse négative le 27 novembre 2008.

Nous avons repris les questions suivantes de la demande soumise à l'analyse-pays de l'OSAR:

1. Le mandant doit-il craindre d'être poursuivi en cas de retour en Erythrée?
2. En raison de son âge, le mandant doit-il craindre en cas de retour d'être incorporé dans l'armée érythréenne pour y effectuer son service militaire?
3. Le retour présente-t-il un danger pour le mandant du fait qu'il a déposé en Suisse une demande d'asile?
4. Le gouvernement érythréen est-il au courant des activités politiques de la diaspora érythréenne en exil au Soudan?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR observe les développements en Erythrée depuis plusieurs années.¹ Les informations qui nous ont été transmises par des spécialistes ainsi que nos propres recherches nous permettent de répondre comme suit aux questions ci-dessus.

Situation générale

Les droits de l'homme sont systématiquement bafoués en Erythrée et la situation en la matière s'est fortement dégradée ces dernières années. Cette situation rend au-

¹ Voir OSAR, Erythrée: Mise à jour, 21 mars 2007:
www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/africa/erythree/erythree-mise-a-jour-mars-2007.

jourd'hui impossible et s'oppose de plus en plus à la présence et au travail d'organisations non gouvernementales spécialisées dans le développement, les droits de l'homme et autres domaines dans le pays.² Le gouvernement n'admet aucun dialogue sur les droits de l'homme et s'oppose à tout contrôle international. Aucune critique ne peut être formulée à l'encontre du gouvernement.³ Les persécutions, les arrestations arbitraires et la torture sont des pratiques courantes en Erythrée. En septembre 2001, la presse indépendante et l'opposition intra-parti ont été violemment réprimées.⁴ Tous les éditeurs de médias indépendants qui n'avaient pas réussi à prendre la fuite furent emprisonnés en 2001. Depuis lors il n'existe plus de presse indépendante en Erythrée.

Les persécutions religieuses et les mauvais traitements réservés aux personnes qui tentent de se soustraire au service militaire sont en augmentation. L'armée pratique systématiquement la torture. Les conditions dans les prisons sont épouvantables et les organisations comme le CICR se voient refuser l'accès aux prisonniers.⁵

Dix-sept ans après que le Front de libération du peuple érythréen (*Eritrean People's Liberation Front*, EPLF) s'est battu contre l'Ethiopie pour son indépendance, l'Erythrée reste l'un des pays les plus militarisés du monde. L'Etat monopartite a obtenu en 1993 la souveraineté populaire. Depuis 1991, l'EPLF – rebaptisé en 1994 Front populaire pour la démocratie et la justice (*People's Front for Democracy and Justice*, PFDJ) – dirigé par Isayas Afewerki, règne en maître absolu à tous les niveaux du nouvel Etat.⁶ A partir de septembre 2001, l'opposition intra-parti fut dissoute par le président Isayas Afewerqi. Depuis s'est établie une dictature présidentielle soutenue par les militaires et les services de sécurité. L'Erythrée fait face à une situation économique catastrophique et à une situation socio-économique qui s'est considérablement dégradée depuis 2001.⁷ D'après Amnesty International, deux tiers de la population sont aujourd'hui tributaires d'une aide alimentaire de l'étranger. Les partis d'opposition, les organisations indépendantes de la société civile et les communautés religieuses non enregistrées sont interdits. Les opinions qui s'écartent de la ligne officielle du gouvernement ne sont pas tolérées et plusieurs milliers de prisonniers politiques croupissent dans les prisons. Il n'existe pas de principes d'un Etat de droit ni d'ordre juridique militaire ou civil. «Les juges ne peuvent ni contester ni refuser les emprisonnements arbitraires ou les actions de l'armée qui violent les droits de l'homme. La protection des droits de l'homme, qui est pourtant inscrite dans la Constitution et dans la législation, n'est ni appliquée ni respectée.»⁸

² Mekonnen, Danier R. (2008): Parliamentary briefing on Eritrea and its relation with the EU. Background Document. 1^{er} juillet 2008, European Parliament, Room A3H1: www.eepa.be/wcm/dmdocuments/Background%20note%20Eritrea.pdf.

³ Amnesty International (2004): Eritrea. «Du hast kein Recht zu fragen» – Die Regierung widersetzt sich einer Überprüfung der Menschenrecht. AI Index: AFR 641 003/2004: [www2.amnesty.de/internet/deall.nsf/AlleDok/240AEB1D389E9E9BC1256F0F00438BE2/\\$FILE/AFR6400304.pdf](http://www2.amnesty.de/internet/deall.nsf/AlleDok/240AEB1D389E9E9BC1256F0F00438BE2/$FILE/AFR6400304.pdf).

⁴ OSAR, Erythrée: Mise à jour, 21 mars 2007: www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/africa/erythree/erythree-mise-a-jour-mars-2007.

⁵ Freedom House (2008): The worst of the worst. The world's most repressive societies: www.freedomhouse.org/uploads/special_report/62.pdf.

⁶ OSAR, Erythrée: Mise à jour, 21 mars 2007: www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/africa/erythree/erythree-mise-a-jour-mars-2007.

⁷ OSAR, Erythrée: Mise à jour, 21 mars 2007: www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/africa/erythree/erythree-mise-a-jour-mars-2007.

⁸ Amnesty International (2008): Amnesty Report. Eritrea: www.amnesty.de/jahresbericht/2008/eritrea.

Depuis juin 2005, le gouvernement a encore renforcé sa main-mise sur la société érythréenne. Etant donné la difficulté qu'il y a à obtenir des informations officielles, les renseignements de sources primaires et secondaires ne peuvent être confirmés.⁹

L'Erythrée, de plus en plus isolée de la communauté internationale depuis l'automne 2005, continue après sa lutte pour l'indépendance qui dure depuis des décennies d'appliquer une idéologie nationale radicale d'indépendance par tous les moyens. Les personnes qui, selon l'appareil gouvernemental et sécuritaire érythréen, se soustraient illégalement à l'intervention de l'Etat, s'opposent à cette conviction quasi obsessionnelle qui n'hésite pas à recourir à de graves violations des droits de l'homme.¹⁰

Réponse aux questions

1. Le mandant doit-il craindre d'être poursuivi en cas de retour en Erythrée?

Les Erythréens de l'étranger qui sont suspectés d'être hostiles au gouvernement risquent d'être arrêtés à leur retour en Erythrée, même et surtout s'ils sont détenteurs d'un passeport étranger. Amnesty International rapporte que des personnes de retour ont ainsi «disparu» après leur arrestation. Des Erythréens ayant une nationalité étrangère auraient même été arbitrairement emprisonnés pendant des jours ou des mois lors d'un séjour en Erythrée.¹¹

En septembre 2002, 220 ressortissants érythréens ont été expulsés de Malte vers l'Erythrée. A leur arrivée, ils ont tous été arrêtés et envoyés dans le camp militaire d'Adi Abeto. Un grand nombre d'entre eux étaient encore emprisonnés au printemps 2004 sans aucun contact avec le monde extérieur. Amnesty International précise en outre qu'ils étaient nombreux à avoir été torturés.¹² En 2004, des demandeurs d'asile déportés de Libye en Erythrée ont eux aussi été emprisonnés. Par crainte d'être arrêtés et torturés, 75 Erythréens expulsés de Libye en 2004 ont détourné un avion et l'on obligé à se poser au Soudan.¹³ D'après Human Rights Watch, pas moins de 1200 Erythréens furent expulsés d'Egypte en juillet 2008. En décembre 2008, au moins 740 d'entre eux étaient incarcérés dans une prison militaire en Ery-

⁹ OSAR, Eritrea, Informationen zu Militärkommandanten, Rückkehrgefährdung aufgrund von Desertion und Einreichung eines Asylgesuches im Ausland, 20 avril 2006: www.fluechtlingshilfe.ch/pays-dorigine/africa/erythree/erythree-renvoi-apres-desertion-et-demande-dasile.

¹⁰ OSAR, Eritrea, Informationen zu Militärkommandanten, Rückkehrgefährdung aufgrund von Desertion und Einreichung eines Asylgesuches im Ausland, 20 avril 2006: www.fluechtlingshilfe.ch/pays-dorigine/africa/erythree/erythree-renvoi-apres-desertion-et-demande-dasile.

¹¹ Amnesty International, Du hast kein Recht zu fragen, die Regierung widersetzt sich einer Überprüfung der Menschenrechte (2004): [www2.amnesty.de/internet/deall.nsf/AlleDok/240AEB1D389E9E9BC1256F0F00438BE2/\\$FILE/AFR6400304.pdf](http://www2.amnesty.de/internet/deall.nsf/AlleDok/240AEB1D389E9E9BC1256F0F00438BE2/$FILE/AFR6400304.pdf).

¹² Amnesty International, Eritrea: «You have no right to ask» – Government resists scrutiny on human rights, 19 mai 2004: www.unhcr.org/refworld/docid/4129dcf54.html.

¹³ Human Rights Watch, Human Rights Watch World Report 2005 – Eritrea, 1^{er} janvier 2005: www.unhcr.org/refworld/docid/421da31111.html.

thrée. L'Egypte a encore expulsé des Erythréens vers l'Erythrée en décembre 2008 et janvier 2009, sans que le HCR n'y ait eu accès.¹⁴

Dans un rapport de 2004, Amnesty International dresse la liste des personnes qui à leur retour en Erythrée risquent la torture, des sévices, voire même une exécution arbitraire. Il s'agit des personnes suivantes:¹⁵

- Membres et sympathisants (à tous les niveaux et pas seulement les cadres) – réels ou supposés – de l'*Eritrean Liberation Front* (ELF) ou d'autres organisations membres de la branche armée de l'*Eritrean National Alliance* (ENA)
- Membres et sympathisants des nouvelles organisations d'opposition politique comme l'*Eritrean People's Liberation Front Democratic Party* (EPLF-DP) (désormais dénommé *Eritrean Democratic Party* (EDP)) ou en général du mouvement «réforme démocratique».
- Journalistes critiquant le gouvernement.
- Conscrits et militaires déserteurs.
- Membres des Eglises chrétiennes minoritaires poursuivies (en particulier les Témoins de Jéhovah).
- Musulmans soupçonnés d'être liés à des groupes armés islamistes ou de l'ELF – même en l'absence de la moindre preuve.
- Personnes ayant été incarcérées antérieurement pour des motifs politiques et qui n'ont pas renoncé malgré les menaces à leur opposition au gouvernement.
- Toute personne ayant critiqué ou supposée avoir critiqué le gouvernement ou le Président.
- Toute personne soupçonnée d'hostilité envers le gouvernement – le simple dépôt d'une demande d'asile est considéré comme une preuve d'hostilité à l'Etat et de retour en Erythrée, le rejet de la demande d'asile est un motif suffisant pour être emprisonné et torturé.

Dans un courrier en date du 10 avril 2005, le HCR confirme la validité de la position adoptée en janvier 2004 dans le rapport Country-of-Origin du UK Home Office, qui recommande «that all states refrain from all forced returns of rejected asylum seekers to Eritrea and grant them complementary protection instead, until further notice».¹⁶

¹⁴ Human Rights Watch, Egypt: Stop Deporting Eritrean Asylum Seekers, 8 janvier 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/49670ba41e.html.

¹⁵ Amnesty International (2004): Eritrea. «Du hast kein Recht zu fragen» – Die Regierung widersetzt sich einer Überprüfung der Menschenrecht. AI Index: AFR 641 003/2004: [www2.amnesty.de/internet/deall.nsf/AlleDok/240AEB1D389E9E9BC1256F0F00438BE2/\\$FILE/AFR6400304.pdf](http://www2.amnesty.de/internet/deall.nsf/AlleDok/240AEB1D389E9E9BC1256F0F00438BE2/$FILE/AFR6400304.pdf).

¹⁶ United Kingdom Home Office, Country of Origin Information Report – Eritrea, 13 septembre 2008: www.unhcr.org/refworld/docid/48f357592.html.

2. En raison de son âge, le mandant doit-il craindre en cas de retour d'être incorporé dans l'armée érythréenne pour y effectuer son service militaire?

En Erythrée, le service militaire est obligatoire pour les hommes et les femmes entre 18 et 40 ans. Il n'existe aucune alternative au service militaire.¹⁷ Le service militaire, que l'on peut effectuer dans l'armée ou dans le domaine civil, peut être prolongé indéfiniment. Les personnes libérées des obligations militaires ou les personnes âgées de 40 à 50 ans doivent se tenir à disposition en tant que réservistes. Les femmes âgées de plus de 27 ans sont libérées de facto.¹⁸

L'article 37 (Penalties) de la «National Service Proclamation» énumère les sanctions qui sont prévues pour les personnes qui se soustraient à l'obligation de servir: la non présentation à la convocation est punissable d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans et d'une amende pouvant aller jusqu'à 3000 nakfa (200 USD) ou des deux. Les personnes qui s'expatrient pour éviter le service militaire et qui reviennent avant l'âge de quarante ans sont tenues de le faire. Les personnes plus âgées sont punies de cinq ans de prison et perdent le droit d'obtenir une licence d'exploitation, de demander un visa de sortie, d'acquérir un terrain ou d'occuper un emploi. Celles qui aident quelqu'un à se soustraire à ses obligations militaires sont punies de deux années d'emprisonnement et/ou d'une amende.¹⁹

Suite aux tensions persistantes avec l'Éthiopie²⁰ – de nouveaux ravivées depuis novembre 2005 – le service militaire est souvent prolongé indéfiniment dans la pratique et peut durer plusieurs années. Les vétérans et réservistes démobilisés, certains après 10 années de service, sont rappelés sous les drapeaux depuis juin 2005. Le plus surprenant est que ce rappel ait également été signifié aux ambassades, aux entreprises et aux ONG. Les employeurs ont dû fournir une liste de leurs employés. Toute personne cachant des Érythréens enregistrés risque des sanctions.²¹

En Erythrée, les déserteurs et leurs proches sont victimes de graves violations des droits de l'homme. Les Érythréens et Érythréennes qui fuient à l'étranger pour se soustraire à leur obligation de servir risquent la prison à leur retour dans le pays. Les procédures des tribunaux militaires, qui sont compétents pour traiter les délits en rapport avec le service militaire, ne sont généralement pas ouvertes au public. D'après Amnesty International, les personnes arrêtées pour ce motif sont souvent emprisonnées pendant des mois sans procès, torturées et contraintes aux travaux forcés avant d'être renvoyées à l'armée.²²

¹⁷ Amnesty International, Ägypten, Eritrea: Urgent Action 165/08, 12 juin 2008: www.amnesty.org/en/library/asset/MDE12/011/2008/en/86d3c040-393f-11dd-bff3-01e6dc6e1f44/mde120112008eng.pdf.

¹⁸ Amnesty International (2008): Amnesty Report. Eritrea: www.amnesty.de/jahresbericht/2008/eritrea.

¹⁹ UK Home Office, Eritrea: «Country of Origin Information Report; Eritrea», 13 septembre 2008: www.ecoi.net/file_upload/1504_1223560343_eritrea-011008.pdf.

²⁰ UN Security Council, Report of the Secretary-General on Ethiopia and Eritrea, 6 mars 2006: www.un.org/docs/sc/sgrep06.htm.

²¹ OSAR, Eritrea, Informationen zu Militärkommandanten, Rückkehrgefährdung aufgrund von Desertion und Einreichung eines Asylgesuches im Ausland, 20 avril 2006: www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/africa/erythree/erythree-renvoi-apres-desertion-et-demande-dasile.

²² Amnesty International, Asyl Gutachten an das Verwaltungsgericht Köln, AFR 40-03.054, 13 février 2004: www2.amnesty.de/internet/Gutachte.nsf/425c2f14a274dabdc1256aa4005b3a0a/2d05ba11789c4a24

Dans le cadre des efforts de recrutement accrus, tout membre de la diaspora érythréenne de retour au pays est soumis à des contrôles sévères pour vérifier s'il n'a pas quitté illégalement le pays après 1994 pour éviter le service militaire. Plusieurs de ces visiteurs, dont un Érythréen vivant aux États-Unis, ont été arrêtés et emprisonnés à Sawa en tant que conscrits ayant fui à l'étranger.²³

En raison de l'augmentation du nombre de fuites à l'étranger de jeunes en âge de servir, en particulier citoyens, le gouvernement a durci sa politique d'attribution de visas de sortie. En principe, les ressortissants érythréens de même que les étrangers ont besoin d'un visa de sortie pour quitter le pays. Certains groupes se voient systématiquement refuser ce visa. Le profil type des personnes à qui un visa de sortie est refusé sont des hommes de moins de 54 ans, qu'ils aient ou non accompli leurs obligations militaires, des femmes de moins de 47 ans, les Témoins de Jéhovah et toute personne considérée comme hostile au gouvernement. En 2006, le gouvernement commença à refuser un visa de sortie aux enfants de plus de onze ans. Mais des enfants de cinq ans se sont également vu interdire de quitter le pays, parce qu'ils approchaient de l'âge de la mobilisation ou que leurs parents n'avaient pas payé l'impôt sur le revenu de 2 pour cent qui s'applique à la diaspora. Certains n'ont obtenu leur visa de sortie qu'après avoir versé une caution de 10'000 USD.²⁴

3. Le retour présente-t-il un danger pour le mandant du fait qu'il a déposé en Suisse une demande d'asile?

Comme indiqué au point 1., des réfugiés et des demandeurs d'asile renvoyés ou rentrés volontairement en Érythrée, ont été emprisonnés et torturés par le passé. Amnesty International rapporte l'arrestation de demandeurs d'asile en provenance d'Allemagne, de Grande-Bretagne et d'Égypte à leur arrivée en Érythrée.²⁵

Le droit au retour existe en théorie. Dans la pratique, les Érythréens vivant à l'étranger doivent verser au gouvernement un impôt sur le revenu de 2 pour cent pour pouvoir bénéficier des services publics, y compris la délivrance de visas de sortie – à leur retour.²⁶

Awate rapporte que le régime soumet à des peines collectives les proches des personnes qui ont fui ou tenté de fuir à l'étranger et les condamne à une amende de 50'000 nakfas (3340 USD) par personne. Selon Awate, s'ils ne parviennent pas à la payer, ils sont arrêtés, leur terres et leurs biens confisqués.²⁷

c1256d790037efd4?OpenDocumen.; Human Rights Watch, World Report 2006 – Eritrea, chap.: «Military Conscription Roundups and Arrests», janvier 2006.

²³ Une source connue de l'OSAR.

²⁴ United States Department of State, 2007 Country Reports on Human Rights Practices – Eritrea, 11 mars 2008: www.unhcr.org/refworld/docid/47d92c16c1.html.

²⁵ Amnesty International, Eritrea: «Urgent Action 304/08 [EUR 42/006/2008]», 31 octobre 2008: www.amnesty.org/en/library/asset/EUR42/006/2008/en/1c90380b-a762-11dd-8899-8f759187dd0e/eur420062008en.pdf.

²⁶ United States Department of State, 2007 Country Reports on Human Rights Practices – Eritrea, 11 mars 2008: www.unhcr.org/refworld/docid/47d92c16c1.html.

²⁷ Awate, A Nation of Fleeing Masses, 21 mai 2008: www.awate.com/portal/content/view/4853/5.

4. Le gouvernement érythréen est-il au courant des activités politiques de la diaspora érythréenne en exil au Soudan?

L'Institut für Afrika-Kunde et M. Schröder, spécialiste de l'Erythrée, indiquent que les services de sécurité érythréens ont notoirement intensifié la surveillance de la diaspora érythréenne depuis 1991, qui se retrouve ainsi dans le monde entier sous l'emprise d'un dense réseau de collaborateurs et de mouchards de ces services dont la mission est de noter et de transmettre les moindres faits et gestes des membres de la diaspora.²⁸

Awate précise que d'après les statistiques du HCR, 15'000 Erythréens ont fui au Soudan rien qu'en 2007. On estime entre 130'000 et 250'000 le nombre de réfugiés érythréens vivant au Soudan. Awate rapporte que les forces de sécurité érythréennes seraient responsables de l'enlèvement et de l'exécution/élimination de réfugiés érythréens sur le territoire soudanais. En décembre 2007, les forces de sécurité érythréennes auraient procédé pour la première fois à la déportation de 4000 réfugiés érythréens au Soudan.²⁹ Ces informations laissent penser que les services de sécurité érythréens contrôlent et surveillent aussi la communauté d'exilés au Soudan.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Erythrée et d'autres pays d'origine des réfugiés sous www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine

L'OSAR-Newsletter vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.fluechtlingshilfe.ch/actualite/newsletter

²⁸ Dans: VGH Hessen: Verfolgungsgefahr wegen einfacher exilpolitischer Betätigung, Urteil vom 21. März 2007 – 9 UE 1676/06.A: www.asyl.net/Laenderinfo/Eritrea.html.

²⁹ Awate, A Nation of Fleeing Masses, 21 mai 2008: www.awate.com/portal/content/view/4853/5.